

5H00 DE NOËL 2025

REGLEMENT TECHNIQUE ET SPORTIF

Art.1 Définition générale de l'épreuve d'endurance

La **5H00 de Noël 2025** du Pôle Mécanique aura le statut d'endurance privée, organisé à l'initiative de la société POLE MECANIQUE KARTING

Art. 2 Participants (es) :

Chaque équipage sera composé de 2 à 6 pilotes. âge min en Kart SPORT 14 ans.

Les pilotes devront être vêtus d'une combinaison (conseillée), d'un casque homologué et intégral, de gants et de chaussures de sport.

Ils seront aptes physiquement et médicalement à la pratique du karting loisir et seront couvert par leur propre assurance responsabilité civile.

Art. 3 Parcours :

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

- Longueur du circuit : 1208 m (Circuit international du Pôle mécanique d'Ales)
- Largeur 8 m
- Nombre de kart admis pour l'épreuve : 32
- Grille de départ type 24 h du Mans
- Parc coureurs : dans les stands

TOUS LES PILOTES DEVRONT ETRE OBLIGATOIREMENT PRESENTS AU BRIEFING (sauf autorisation du chef de piste).

L'appel sera effectué, et chaque pilote absent ne pourra prendre le départ de l'épreuve.

Art. 4 Durée de l'épreuve :

L'épreuve se déroule sur une durée de 2 x 3h30 heures + 30 min d'essais, le **06 Décembre**, de 9H00 à 16H00.

L'épreuve aura lieu sous n'importe quelles conditions atmosphériques, (sauf circuit impraticable sous décision de l'organisateur.)

Art 5 Type de karts et catégories :

Les karts fournis par l'organisation seront des karts de 390cm3 13cv.

Deux catégories Entreprise et Sport.

Art 6 Déroulement des essais :

Essais libres et chronométrés : Les essais libres et chronométrés se dérouleront pendant 30 minutes. Chaque équipe désignera un ou plusieurs pilotes pour réaliser ces essais. Le meilleur temps du pilote déterminera la place de son équipe sur la grille de départ de la course

♣Horaires des Essais Libres et chronométrés : de 9 H 45 à 10 H 15.

COURSE

- Procédure de départ : le départ sera donné à 10h30 avec le drapeau réglementaire
- Procédure d'arrivée : l'arrivée sera donné à 15h30, sera déclaré vainqueur l'équipe ayant parcouru le plus grand nombre de tours entre le départ et l'arrivée.

REMISE DES PRIX 15H45

Art. 7 : Remise de l'équipement :

Votre équipement sera remis le matin à 9H00 au responsable de l'équipe qui se devra le ramener en état le soir après l'épreuve.

Art 8 : Signalétique

Le système de panneaux sera fourni par l'organisation et remis avec le reste du matériel. Il devra s'effectuer obligatoirement et uniquement aux endroits du circuit réservés à cet effet.

Art 9 : Relais et ravitaillement en essence :

Chaque équipage définira sa stratégie de course. **12 relais seront obligatoires soit 11 changements** pendant chaque course du challenge sous peine de pénalités.

Aucun relais dans les 10 dernières minutes.

Un temps de roulage maximum de **60 minutes max par relais seront obligatoire** sous peine de prendre une pénalité de 3 tours.

Lors de chaque arrêt au stand le temps entre la boucle d'entrée et celle de la sortie devra être supérieur à 120 secondes sous peine de prendre une pénalité de 3 tours.

Arrêts aux stands consécutifs autorisés avec passage à la balance obligatoire. Le pilote doit effectuer au moins un tour complet du circuit avant de rentrer une seconde fois au stands

Pas de limites de relais consécutifs imposé

Les pleins de carburant seront effectués régulièrement pendant les changements de karts.

Art 10 Réparations :

Aucune réparation ne pourra se faire par les équipes. Seul les membres de l'organisation sont habilités à intervenir sur les karts.

Art 11 Discipline de course :

Tout pilote s'oblige à respecter sans réserve le présent règlement sous peine de pénalités. Il devra se conformer au code sportif et obéir strictement aux drapeaux qui lui seront présentés pendant toute la durée de l'épreuve. Toute boisson alcoolisée est interdite pendant la totalité de la manifestation. Tout contact entre les karts et comportement dangereux sera obligatoirement sanctionné et pénalisé.

Art 12 Pénalités :

Pour chaque non - respect du règlement (ex : drapeau, vitesse excessive dans les stands, casque non attaché, reprise de la piste en sens inverse après un tête à queue, contact entre les karts), il sera appliqué un STOP AND GO, qui se déroulera auprès de la direction de course dans les stands. Sur présentation du drapeau noir avec son numéro de kart, le pilote devra obligatoirement s'arrêter au tour suivant devant la direction.

BAREME DES PENALITES:

- 1^{er} STOP AND GO Arrêt de 15 secondes,
- 2nd STOP AND GO Arrêt de 60 secondes,
- 3^{ème} ARRET DEFINIT (sans remboursement total ou partiel).

Art 13 Changement de karts, poids lest et pointage bracelet :

- Des postes d'arrêt seront déterminés par un moniteur ou informatiquement à chaque relais,
- Le pilote prenant le relais repart avec un nouveau kart préparé en amont.
- Le pilote prenant le relais sera pesé et lesté à **260 kg** ainsi que les pilotes débutant les séances.
- Les pilotes seront systématiquement scannés à l'aide d'un bracelet pour contrôler le temps de roulage et le temps de pause.

Art 14 Assurances :

Tous les mineurs devront être muni d'une autorisation parentale. Les pilotes (mineur et majeurs) doivent être muni de leur attestation de responsabilité civile, de plus une assurance est souscrite par la société Pôle Mécanique Karting.

Art 15 Engagements :

Les engagements seront reçus jusqu'au 05/12/25 à l'adresse suivante :

Pôle Mécanique karting

Vallon de Fontanes

Pôle Mécanique

30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES

contact@pole-mecanique-karting.fr

Nombre d'engagements limités à 32 Karts.

Montant des droits d'engagement : 615 € TTC / kart. Les demandes d'engagement devront être accompagnées d'un acompte de 300 € par équipe, libellé à l'ordre d'ALES RACING SYSTEM. Le solde sera versé le jour de la manifestation lors de la prise de possession de l'équipement.

Les repas sont en option au tarif de 22€ pour les pilotes et accompagnateurs (repas complet entrée, plat, dessert). Les repas sont à commander **maximum 7 jours avant l'événement.**

Les demandes non accompagnées d'un chèque d'acompte ne seront pas prises en compte.

Art 16 Modification :

L'organisation se réserve de droit, quelles qu'en soient les raisons, d'annuler ou de modifier les dates de l'épreuve si les circonstances l'y obligent. Dans ce cas, elle sera tenue d'en aviser les concurrents dans les délais les plus brefs. En cas d'annulation de l'épreuve, l'organisation remboursera les droits d'engagement et acomptes versés, et il ne pourra être demandé à l'organisation aucune indemnité ni dommages et intérêts d'aucune sorte.

Art. 17 Publicité :

Chaque équipe pourra décorer son kart à ses couleurs. Les emplacements publicitaires disponibles sur le kart sont définis comme suit :

Pontons, spoiler, nassau panel...

Les banderoles sont autorisées sur les emplacements prévus à cet effet.

Art 18 Horaires :

09h00	Accueil + remise de l'équipement + petit déjeuner,
09h45	Essais libres chronomètres,
10h15	Résultats des essais qualificatifs, grille de départ,
10h30	DEPART DE LA COUSE ,
15H30	ARRIVEE,

Remise des récompenses, trophée et goûter.

Le Pôle mécanique Karting se réserve le droit de refuser tout équipage à sa convenance ainsi que de modifier le règlement à tout moment.

Les pilotes et accompagnateurs s'engagent à respecter le personnel que ce soit sur place ou sur les réseaux, en cas de manquement l'exclusion sera immédiate et définitive.

Pour tout autre renseignement n'hésitez pas à nous appeler au 0466308772.